

ASSURANCE HABITATION AVEC L'USAGE D'UNE A DEUX PIECES POUR EXERCICE PROFESSIONNELLE

CONTRAT : **sans franchise**

GARANTIES : **Vol, dégâts des eaux, incendie, bris de glace sauf RCP**

PUBLIC : **propriétaire, locataire**

S'il s'agit d'une sous – location : avoir l'autorisation du propriétaire d'exercer l'activité professionnelle.

INFORMATIONS NECESSAIRES :

- Nombre de pièces
- Adresse + Etage
- Préciser la qualité : locataire, propriétaire ou co-pro
- Préciser : appartement ou maison

MAISON INDIVIDUELLE : **annexe construite sur le terrain ou attenante à la maison, le contrat « local professionnel » est applicable.**

APPARTEMENT ou MAISON :

NBRE PIECES*	CAPITAL AUTRES GARANTIES	CAPITAL INCENDIE	MONTANT PRIME
1 PIECE *	8 000 €	80 000 €	109 €
2 PIECES	15 000 €	80 000 €	135 €
3 PIECES	20 000 €	80 000 €	153 €
4 PIECES	30 000 €	80 000 €	190 €
5 PIECES	45 000 €	80 000 €	250 €
6 PIECES	60 000 €	80 000 €	315 €
7 PIECES	70 000 €	80 000 €	372 €
8 PIECES	90 000 €	80 000 €	435 €

- **pièce supérieure à 40 m² est comptée comme 2 pièces**

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Les conditions sont les mêmes que pour l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

- être à jour de la cotisation auprès du SNK®

MODALITES D'INSCRIPTION :

Remplir :

- en doubles exemplaires le bulletin d'adhésion fourni par le SNK®
- y joindre un chèque à l'ordre de Pierre ZADOK – AXA du montant de l'assurance